

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

30 JUIN 2026

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion des interpellations de Mme Greco à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir de l'entreprise Thy-Marcinelle et de Mme Özen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir de Thy-Marcinelle

par

Mmes Greco, Özen et Morreale

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion des interpellations de Mme Greco à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir de l'entreprise Thy-Marcinelle et de Mme Özen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir de Thy-Marcinelle

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu les interpellations de Mme Greco à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir de l'entreprise Thy-Marcinelle et de Mme Özen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir de Thy-Marcinelle ;

Demande au Gouvernement wallon,

1. de mobiliser les outils économiques régionaux compétents afin d'évaluer, de manière coordonnée, toute solution crédible permettant le maintien d'une activité industrielle sur le site de Thy-Marcinelle, y compris sous forme de reprise, de partenariat, de reconversion ou de maintien partiel des activités ;
2. de veiller à ce que les travailleurs du site de Thy-Marcinelle bénéficient d'un accompagnement renforcé, en lien avec l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREm), les organisations syndicales, les opérateurs de formation et les acteurs du bassin carolorégien ;
3. d'inscrire le dossier concernant le site de Thy-Marcinelle dans une réflexion plus large sur l'avenir de la filière sidérurgique wallonne, la préservation des compétences industrielles et la capacité de la Région à soutenir des projets industriels stratégiques ;
4. de communiquer au Parlement de Wallonie, dans un délai de trois mois qui suit l'adoption de la présente motion, un état des lieux des aides régionales, directes ou indirectes, qui concernent le site de Thy-Marcinelle dont le Groupe Riva ou les structures liées aurait bénéficié au cours des dix dernières années, en précisant leur nature, leur montant, leur objet et les conditions éventuellement attachées à leur octroi ;
5. d'évaluer l'opportunité de renforcer, pour les aides régionales à l'investissement les plus significatives, les obligations de maintien de l'activité, de l'investissement et de l'emploi, notamment en envisageant un allongement de la durée de ces obligations pour les grandes entreprises ou les aides dépassant un seuil significatif et d'envisager un système de pénalité dans des situations d'abus manifeste ;
6. d'examiner la création d'un Fonds régional de reconversion et de redéploiement économique, alimenté notamment par les montants récupérés à la suite du non respect d'engagements attachés aux aides régionales à l'investissement et les pénalités éventuelles afin de financer la formation, la reconversion, l'accompagnement des travailleurs et la revitalisation des bassins d'emploi touchés ;
7. de faire rapport au Parlement de Wallonie, dans un délai de six mois, sur les suites données à la présente motion.

I. GRECO

Ö. ÖZEN

C. MORREALE